



Appel à candidatures

Art contemporain et Logement social

CONTEXTE

La Mairie du 11^{ème} arrondissement, en partenariat avec quatre bailleurs sociaux - Elogie-SIEMP, Paris Habitat, la RIVP, et Immobilière 3F, invite quatre artistes plasticiens ou collectifs d'artistes plasticiens à intervenir en résidence dans des immeubles du parc social du 11^{ème} arrondissement.

Chacun des artistes retenus sera chargé d'élaborer une œuvre artistique dans l'un des immeubles mis à disposition par les bailleurs, tout en impliquant ses habitants dans le processus de création. Le projet artistique sera ainsi amené à évoluer tout au long de la résidence grâce au travail réalisé avec les habitants.

Les artistes retenus ancreront par ailleurs leur production artistique dans une démarche *in situ* en appuyant leur travail sur l'architecture de l'immeuble, la vie de ses locataires, leurs interactions, ainsi que sur l'inscription du bâti et de l'humain dans leur environnement urbain.

Le travail collaboratif qu'ils engageront avec les habitants devra également être documenté par tout médium adapté (vidéo, photo, texte, son...).

La capacité à impliquer les habitants dans le processus de création est un critère essentiel dans la sélection et le jury sera particulièrement sensible aux dossiers des artistes ayant déjà eu une expérience de ce type.

DÉROULEMENT

Les artistes seront sélectionnés par un jury dont la composition sera annoncée début avril sur le site de la Mairie du 11^{ème} arrondissement.

Les artistes retenus seront accueillis par un référent, désigné par le bailleur social, sur chacun des sites choisis. Durant les quatre mois de résidence, ils devront être présents de façon régulière sur leur site respectif.

Les artistes ne seront pas logés sur place, ni pendant ni à l'issue du projet.

Chaque artiste ou collectif retenu bénéficiera d'une bourse de résidence de 2500 euros TTC. Les frais de production seront également couverts à hauteur de 2500 euros TTC.

Un contrat de résidence tripartite spécifiant les engagements de la Mairie du 11^{ème} arrondissement, du bailleur concerné et de l'artiste / du collectif accueilli sera établi.

LES CANDIDATURES DEVRONT INTÉGRER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Note d'intention (1 page max) ;
- Parcours artistique (1 page max) ;
- Dossier présentant les travaux et projets déjà réalisés (4 pages max) ;
- Attestation d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des artistes, Agessa ou similaire & numéro SIRET ; tous les membres d'un collectif déposant un dossier de candidature devront justifier de ces mêmes documents.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Les candidatures sont à adresser :

- Par courrier à Fabien BARRASSE et Simon AGUILELLA-CUECO, Mairie du 11^{ème} arrondissement, 12 place Léon Blum, 75011 PARIS ;
- **ET** par mail à fabien.barrasse@paris.fr et simon.aguilellacueco@paris.fr.

Date limite d'envoi des candidatures (le cachet de la poste faisant foi) : **le 20 mars 2019.**

Les dossiers de candidatures ne seront pas retournés aux candidats.

CALENDRIER

Le Jury se réunira au mois d'avril 2019.

Les résultats seront notifiés au plus tard le 30 avril 2019.

Les résidences auront lieu de début juin à fin septembre 2019.